



**DÉFI DES  
FOURNISSEURS  
ADA**

**5 NOVEMBRE 2022**



**HILTON LAC-LEAMY  
GATINEAU**

**QUESTION ?**

Stéfany Archambault  
sarchambault@adaq.qc.ca  
514 982-0104 #237



Association  
des détaillants  
en alimentation  
du Québec

## MISE EN CONTEXTE

L'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA) est la seule association à représenter l'ensemble des 8 000 détaillants en alimentation du Québec. Qui plus est, l'ADA comporte une section regroupant différentes entreprises offrant un produit ou un service aux détaillants. Il s'agit de la section membres fournisseur (SMF).

Via le *Défi des fournisseurs ADA*, nous souhaitons reconnaître le travail exceptionnel qu'effectue les membres fournisseurs de l'ADA et leur offrir une vitrine de choix afin de séduire les participants à notre congrès.

Rappelons que le congrès annuel de l'ADA est l'un des rares événements où peuvent se côtoyer les détaillants et les fournisseurs de l'industrie alimentaire dans une ambiance décontractée et propice aux échanges.



### DESCRIPTION

Le *Défi des fournisseurs ADA* s'adresse aux membres de l'ADA ayant réalisé une innovation durant la dernière année. Après avoir soumis leur candidature, les entreprises sélectionnées pourront occuper un kiosque depuis lequel ils auront la chance d'effectuer des « pitches » de vente aux congressistes qui défileront en petits groupes de kiosques en kiosques.

### À GAGNER

**L'entreprise gagnante se méritera les éléments suivants :**

- Remise de prix devant l'ensemble des acteurs de l'industrie réunis le 5 novembre 2022, dans le cadre du congrès de l'ADA;
- Un portrait publié dans l'une des éditions 2023 du magazine RADAR. Il s'agit du seul magazine québécois s'adressant spécifiquement aux détaillants en alimentation;
- Un espace à l'intérieur du kiosque de l'ADA lors du SIAL Canada à Toronto du 9 au 11 mai 2023;
- Un espace de kiosque promotionnel lors de l'édition 2023 du congrès de l'ADA qui aura lieu du 3 au 5 novembre 2023 à La Malbaie.

### QU'EST-CE QU'UNE INNOVATION?

**Dans le cadre de ce concours, le terme « innovation » signifie :**

- Créer et commercialiser des produits nouveaux ou améliorés;
- Créer et commercialiser une nouvelle technologie ou un nouveau procédé innovant.

### PROCESSUS DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS

La capacité de la salle d'exposition étant limitée, seulement dix membres fournisseurs auront la chance d'être exposants dans le cadre du *Défi des fournisseurs ADA*. Pour être retenues, les entreprises doivent remplir et acheminer dans les délais requis le formulaire de candidature accessible sur le site Internet de l'ADA.

Par la suite, un comité de sélection regroupant des spécialistes du secteur agroalimentaire sera constitué. Ceux-ci auront la lourde tâche d'identifier dix entreprises dont la candidature se distingue des autres par la qualité de leur démonstration du caractère innovant de leur projet.

# DÉROULEMENT DE L'ÉVÉNEMENT

(SUJET À CHANGEMENT)

## 7h30 – 11h30

Installation des kiosques.

## 11h30 – 11h40

Mot d'introduction.

Création des groupes de 10-12 personnes.

Déplacement de chaque groupe à un kiosque.

## 11h40 – 11h45

Pitch #1

## 11h46 – 11h51

Pitch #2

## 11h52 – 11h57

Pitch #3

## 11h58 – 12h03

Pitch #4

## 12h04 – 12h09

Pitch #5

## 12h10 – 12h15

Pitch #6

## 12h16 – 12h21

Pitch #7

## 12h22 – 12h27

Pitch #8

## 12h28 – 12h33

Pitch #9

## 12h34 – 12h39

Pitch #10

## 12h40 – 12h45

Dépôt du bulletin de vote dans la boîte réservée à cet effet.

## 13h15 – 13h45

Dévoilement du grand gagnant.

## DÉTERMINATION DU GAGNANT

Le gagnant sera déterminé par les participants au congrès de l'ADA qui, après avoir assisté au « pitch » de vente de chaque exposant, seront invités à identifier les trois innovations qui les ont le plus épatés, par ordre d'importance. Un système de pointage permettra de déterminer un grand gagnant sous la supervision de Maple Leaf, notre commanditaire majeur pour le *Défi des fournisseurs ADA*.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute entreprise ayant un produit ou un service à offrir aux détaillants en alimentation peuvent, à priori, participer au *Défi des fournisseurs ADA*. De plus, les entreprises souhaitant participer au défi doivent :

- Être membre de l'ADA et avoir payé sa cotisation pour l'année en cours;
- L'innovation doit avoir été développée ou commercialisée entre le 4 novembre 2021 et le 5 novembre 2022
- Si ce n'est déjà le cas, le service ou le produit présenté par l'entreprise doit pouvoir être accessible au Québec dans un avenir rapproché;
- Avoir acheminé son formulaire d'inscription avant le 30 septembre 2022 à 17h à l'adresse suivante : [sarchambault@adaq.qc.ca](mailto:sarchambault@adaq.qc.ca).

## DATES IMPORTANTES

**18 juillet** : Début des inscriptions

**30 septembre** : Fin des inscriptions

**13 octobre** : Dévoilement des entreprises retenues

**5 novembre** : Exposition et dévoilement du grand gagnant

## COÛT D'INSCRIPTION

Les entreprises dont la candidature aura été retenue par le comité de sélection devront s'acquitter des frais indiqués ci-dessous avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Nombre d'employés	Coûts (avant taxes)
Moins de 20	250 \$
20 à 49	500 \$
50 et plus	1 500 \$

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

[adaq.qc.ca/event/defidesfournisseurs](http://adaq.qc.ca/event/defidesfournisseurs)